

Section 2 : Candidatures.

Mouvements Évangéliques

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	22/06/2004
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	INDX9100070D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006138011

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le refus d'enregistrement d'une candidature peut être contesté par le candidat ou le mandataire dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 265 du code électoral. [...]

[...] Le refus d'enregistrement d'une candidature peut être contesté par le candidat ou son mandataire dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 265 du code électoral. [...]

[...] Doit être considéré comme nul tout bulletin imprimé autre que celui qui a été imprimé par les soins des candidats, tout bulletin portant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la [...]

RÉFÉRENCE

DECRET INDX9100070D du 22 juin 2004, « Section 2 : Candidatures. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006138011> (consulté le 31 août 2026).